

Grippe porcine

Information et recommandations

Le Département de la santé et des affaires sociales communique :

A la suite de cas de la grippe porcine récemment confirmés au Mexique et aux Etats-Unis, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) se veut rassurant à ce stade mais intensifie toutefois la surveillance de cette maladie à des fins de prévention. Ce virus a le potentiel de se transmettre d'homme à homme et pourrait déclencher une pandémie de grippe. L'OFSP incite ainsi les cantons à intensifier la surveillance et à prendre des mesures au niveau cantonal. Les personnes qui ont des questions générales relatives à la grippe porcine peuvent s'adresser à la ligne de l'OFSP au numéro de téléphone : 031 322 21 00.

Le Service de la santé publique va instruire les professionnels de la santé

Le dispositif cantonal mis en place pour se préparer en cas de pandémie suit de très près l'évolution de cette situation. Une première réunion a eu lieu le 27 avril 2009 sous l'égide du médecin cantonal. Les médecins vont recevoir des recommandations par courrier et une ligne téléphonique spéciale pour les professionnels de la santé a été activée. Pour rappel, le dispositif neuchâtelois réunit neuf groupes de travail et un coordinateur pandémie.

Grippé au retour de voyage en Amérique, que faire ?

Si vous avez voyagé depuis le 20 avril au Mexique, dans des régions touchées des Etats-Unis, ou que vous auriez été en contact avec un malade, le Service cantonal de la santé publique vous invite à contacter Hôpital neuchâtelois (Site Pourtalès 032 7133000, Site La Chaux-de-Fonds 032 9672111) ou vous rendre directement aux urgences. En cas de toux, il est demandé de se couvrir la bouche avec un masque, un mouchoir ou un foulard. Vous ne devez pas vous rendre chez votre médecin pour éviter tout risque de contagion dans les salles d'attente; à défaut, vous pouvez le contacter par téléphone.

Après examen à l'hôpital, les cas suspects pourraient immédiatement bénéficier d'un traitement car cette variété de grippe est sensible au Tamiflu. A noter que le canton de Neuchâtel dispose d'un stock de ce médicament pour faire face à une forte demande.

D'une manière générale, la population est encouragée à constituer une réserve de masque (type chirurgicaux II ou IIR norme EN14683), disponibles dans le commerce de détail. Ces masques combinés au lavage des mains pourraient prévenir la transmission du virus.

Pour de plus amples renseignements:

Dr Claude-François Robert, médecin cantonal au Service de la santé publique, tél. 032 889 52 25.

Neuchâtel, le 27 avril 2009